



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze mars à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

**PRESENTS :** MMES AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZACK - MM AYRAL - COLOMBIER - VIALA D. - VERNHES - MMES AUSSAGUES (Suppléante) - FRANCES (Suppléante) - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BAZART - BOUTIE - BRESSOLLES - CRIQUET - GARDELLE - GAYRAUD - JULIE (Suppléant) - LAROCHE - LENCOU - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - NUNES - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - THOMAS - VANDENDRIESSCHE.

Mme Laurence BONNASSIEUX a donné pouvoir à M. Thierry BARDOU.  
Mme Evelyne FADDI a donné pouvoir à M. Laurent VANDENDRIESSCHE.

**N° 2023/33**

**Objet : Finances : Avance de subvention d'exploitation du Budget Principal au Budget Annexe Office de Tourisme**

Monsieur le Président rappelle que depuis la création de l'office de tourisme, la CCLPA participe à son financement sous la forme d'une subvention d'exploitation et ce afin de mener les missions qui lui incombent. Pour 2022, le montant de cette subvention a été fixé à 90.000 €. Cette subvention s'ajoute au produit de la taxe de séjour, et à la vente des différents produits touristiques ou culturels proposés.

Toutefois, l'adoption du Budget primitif 2023 étant prévu en avril 2023, et afin de permettre à l'office de tourisme de fonctionner pendant les premiers mois de l'année et d'honorer les factures et les rémunérations émises à son encontre, il est proposé de :

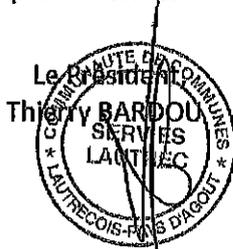
- verser un acompte de 30.000 € de la subvention allouée en 2022 pour son fonctionnement,
- déterminer le montant définitif de la subvention communautaire lors de l'adoption du budget primitif 2023 et de délibérer pour le versement d'une subvention vers ce budget annexe par la même occasion.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le versement d'un acompte de subvention de 30.000 € du Budget Principal vers le Budget annexe Office de Tourisme,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2023,
- autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.



Le secrétaire de séance  
Francis THOMAS

